

## Europe latine - amerique latine

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Europe latine - amerique latine. 2018, Sorbonne Paris Cité, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. hceres-02029820

**HAL Id: hceres-02029820**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029820>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE N° 122  
Europe latine-Amérique latine

ÉTABLISSEMENTS

Université Sorbonne Paris Cité

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Marinette Matthey, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

**Présidente :** Mme Marinette MATHEY, Université Grenoble Alpes

**Experts :**

- Mme Mireille GARCIA, Université Rennes 2
- Mme Emmanuelle GARNIER, Université Toulouse Jean Jaurès
- Mme Dominique MACAIRE, Université de Lorraine
- M. Michel PETIT, Université de Bordeaux

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Andrea DEL LUNGO

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN MARS 2018

### PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'ED *Europe latine-Amérique latine* (ED n°122) est adossée très étroitement à cinq équipes d'accueil, toutes basées à l'Université Paris 3, dont les thématiques et les champs de recherche correspondent exactement au périmètre de l'ED. Elle dispose également de conventions avec de nombreuses institutions étrangères. Cette ED s'ancre dans le paradigme disciplinaire français « langue et civilisation », et revendique un positionnement « néo-latin ». Elle accueille en son sein des thèses sur l'espagnol, l'italien et le portugais et leurs aires culturelles associées. Elle se veut complémentaire de l'ED *Études anglophones, germanophones et européennes* (n°514) du même établissement, qui au-delà du périmètre des langues germaniques (essentiellement l'anglais et l'allemand), couvre dans son projet les mondes iranien et indien.

La gouvernance de l'ED *Europe latine-Amérique latine* est chapeautée par deux Collèges différents : celui de l'Université Paris 3 et celui de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Paris Sorbonne Cité (USPC). Les missions de formation doctorale se répartissent entre ces trois instances et les équipes de recherche. L'ED fonctionne avec un directeur, un conseil de 26 membres et un bureau de sept membres. Elle dispose d'un règlement intérieur accessible sur son site.

L'ED s'appuie sur 49 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) pour assurer l'encadrement de 173 doctorants et doctorantes (2016-2017), dont 19 % en cotutelle. Le budget annuel de l'ED s'établit autour de 20 000 euros (de 17 000 en 2015 à 30 000 en 2013, dont 10 000 non dépensés).

### SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

#### APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED *Europe latine-Amérique latine* fonctionne conformément à l'arrêté ministériel de mai 2016 (Charte du doctorat, Convention de formation, composition du Conseil d'ED). Le dispositif complexe du double collège ne facilite pas la lisibilité des structures pour les acteurs, mais cette situation est peut-être transitoire. Le Conseil de l'ED décide de l'attribution des contrats doctoraux, se prononce sur les inscriptions et les demandes de dérogation ; il est régulièrement informé des actions menées par la direction de l'ED, il vote le budget et les subventions exceptionnelles. Le Bureau traite des affaires urgentes.

Les moyens financiers matériels et humains mis à disposition de l'ED sont suffisants. Celle-ci dépense la somme qui lui est allouée surtout pour la mobilité de ses doctorants (80 % en 2015, 90 % en 2016). Peu de thèses sont financées : cinq contrats doctoraux annuels lui sont attribués par l'établissement, auxquels s'ajoutent des contrats spécifiques (Ecoles normales supérieures (ENS), Institut des Amériques, Région Île-de-France) ; le dossier fourni par l'ED ne donne pas davantage de détails.

L'ED fonctionne en s'appuyant sur un règlement intérieur, disponible sur son site web, qui porte notamment sur l'admission en doctorat, la durée des thèses et la formation doctorale, et les modalités d'encadrement. Les réunions du Conseil donnent lieu à un compte-rendu diffusé aux encadrants de l'ED, mais pas aux doctorants.

La collaboration avec les équipes d'accueil sur lesquelles l'ED s'adosse est très bonne. L'école s'appuie également sur un partenariat formalisé avec l'Université *La Sapienza* de Rome. Elle annonce que d'autres devraient aboutir avec l'Université de Burgos et l'*Orientale* de Naples. Le dossier fourni évoque de nombreuses intentions mais peu de réalisations concrètes. Les liens avec des institutions non académiques sont inexistantes ou non mentionnés.

Selon l'analyse que l'on peut faire des tableaux de chiffres mis à disposition du comité Hcéres, 50 % des doctorants de 2016-2017 sont titulaires d'un master de l'Université Paris 3 (80 sur 173) ; 10 % (17) ont obtenu un master dans une université non parisienne et presque 30 % (49) ont obtenu un master étranger (surtout en Italie et au Brésil, pays avec lesquels les cotutelles sont aussi les plus nombreuses). On constate que le recrutement est surtout parisien et international. En 2016-2017, six doctorants ont bénéficié d'un contrat doctoral (contre onze en 2015-2016, année exceptionnelle). On ne peut savoir, sur la base du dossier fourni, comment les autres doctorants financent leur thèse.

Le recrutement des doctorants suit la procédure mise en place par le Collège doctoral de l'Université Paris 3 et se fait en fonction des axes de recherche des différentes équipes auxquelles l'ED est adossée.

La politique de valorisation du doctorat, dans l'optique de l'arrêté de 2016 qui distingue clairement la thèse de la formation doctorale (disciplinaire, transversale et à l'insertion professionnelle), est encore peu visible. Une journée de rentrée accueille chaque année les nouveaux doctorants. Au cours de celle-ci, la direction de l'ED et celle des unités de recherche présentent l'ED. Des agents administratifs, des bibliothécaires et documentalistes ainsi que les représentants des doctorants au Conseil de l'ED participent également à cette journée. Par ailleurs, une AG est organisée une fois par an pour évoquer différents aspects du fonctionnement de l'ED et de la formation doctorale.

## • Encadrement et formation des doctorants

Le nombre d'inscrits, en baisse régulière, est passé de 245 (en 2012-2013) à 173 en 2016-2017. Cette baisse (observée dans beaucoup d'autres ED du domaine Sciences humaines et sociales) est expliquée dans le dossier fourni par une profonde mise à jour des dossiers en souffrance, suite au nouvel arrêté de 2016. Le flux annuel des nouveaux inscrits n'apparaît pas dans les tableaux, ce qui, à nouveau, empêche une analyse plus détaillée. La durée moyenne des thèses entre 2013 et 2016 est de 73 mois (6 ans et un mois). Elle reste encore trop élevée en regard des nouveaux standards. Les abandons sont assez élevés (entre sept et quinze par an) et ne sont pas analysés dans le dossier, ce qui est regrettable.

La rédaction de ce dossier suit de très près les points abordés dans l'arrêté ministériel de 2016 sur la formation doctorale. On constate tout de même cinq dépassements du nombre total de thèses autorisées par le règlement intérieur. Ces dépassements ont été justifiés par les principales personnes concernées lors de la visite par des opportunités stratégiques, notamment en termes de contrats financés. Parmi les encadrants potentiels, sept n'ont aucun doctorat en cours, et trois ont respectivement 9,5, 11,5 et 12,5 thèses encadrées, ce qui est beaucoup pour assurer un encadrement efficace.

Les comités de suivi individuel de thèse sont mis en place pour les nouveaux doctorants depuis la rentrée 2017, ils sont constitués par la direction de l'unité de recherche en lien avec l'encadrant de la thèse. Le doctorant et la direction de l'ED en sont informés. Un portfolio destiné à consigner les activités de formation suivie est également mis en place. Il apparaît, lors de l'entretien avec les doctorants, que les informations concernant les modalités d'usage du portfolio et la manière de valider les heures de formation sont très contradictoires. Les activités réalisées par les doctorants doivent être listées dans ce portfolio, qui s'apparente davantage à un livret scolaire et semble, selon les dires des doctorants, assez accessoire dans leur formation doctorale. Ces heures de formation (en principes 100) sont perçues comme une formalité par les doctorants et non comme une réelle valorisation de l'expérience acquise lors de la formation doctorale. L'ED *Europe latine-Amérique latine* organise des journées de présentation de thèse sur la base du volontariat depuis 2014, mais très peu de doctorants (une douzaine) en profitent.

Un formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site pour les inscriptions après la 5<sup>e</sup> année. Les parties rédigées de la thèse sont exigées pour une réinscription en 7<sup>e</sup> année. Le Conseil se prononce sur les demandes de dérogation (qui n'interviennent qu'à partir de la réinscription en 6<sup>e</sup> année).

Les heures de formation doctorale à accomplir dans le cursus, parallèlement à la thèse, sont offertes par différentes entités (ED, unités de recherche, bibliothèques universitaires, séminaires doctoraux, séminaires d'autres établissements). L'ED *Europe latine-Amérique latine* organise des conférences alors que d'autres formations, notamment celles qui touchent à l'insertion professionnelle, relèvent de la ComUE. Un conseil des doctorants va être mis en place et sera destiné à évaluer l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins des doctorants, qui demandent des formations pratiques (d'orientation méthodologique notamment) comme celle dispensée en 2016-2017 (*Rédiger l'introduction d'une thèse*). La question de la formation pour les doctorants qui travaillent, celles et ceux qui ne résident pas à Paris, voire qui sont à l'étranger n'est pas

thématisée dans le dossier fourni. Aucun chiffre ne permet par ailleurs d'estimer la proportion de ces différents profils de doctorants. Le panel de doctorants auditionnés par le comité Hcéres estime que l'offre de formations de l'ED est davantage établie en fonction des intérêts des enseignants que des besoins des doctorants. L'ED est consciente de ces problèmes et le Conseil des doctorants qui sera mis en place devrait changer cette situation.

Les doctorants présents lors de la visite se déclarent en revanche davantage satisfaits des formations dispensées au niveau des unités de recherche. Par ailleurs, les journées d'étude organisées dans ces unités par les doctorants sont soutenues financièrement par l'ED.

## • Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'enquête ministérielle (SIREDO) est assurée par la responsable administrative et peut être complétée, si besoin, par des données collectées auprès des directions de thèses. La situation trois ans après la soutenance est connue pour 70 à 90 % des diplômés mais les chiffres sont difficiles à analyser. A titre d'exemple, le tableau de l'enquête 2016 sur les diplômés de 2013 indique 24 docteurs répondant à l'enquête, puis 20 en 2016, et le commentaire des chiffres mentionne 20 situations inconnues sur les 12 docteurs résidant en France et les 19 résidant à l'étranger. On en déduirait donc que la situation d'un tiers seulement des docteurs est connue trois ans après l'obtention de la thèse (et non 70 à 90 % comme annoncé). Il faut noter aussi que les chiffres fournis en annexe ne concordent pas avec ceux du tableau récapitulatif figurant dans le dossier de l'ED (14 situations inconnues et non 19).

Pour les doctorants ayant soutenu entre 2011 et 2013, 42 % (n=34) sont chercheurs ou enseignants-chercheurs dans une université, ce qui constituerait un résultat satisfaisant.

Comme le constate le dossier déposé pour l'évaluation, des actions visant à la valorisation du doctorat en Lettres et Sciences humaines restent à développer.

## AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le dossier fourni par l'ED est très lisible, et l'on constate à différents endroits du texte que ses auteurs sont conscients que l'ED pourrait faire mieux, notamment pour la valorisation du doctorat et la formation doctorale.

En ce qui concerne les indicateurs sur la provenance des doctorants, leur statut (doctorant contractuel, enseignant en poste en France ou à l'étranger, boursier ou boursière, soutien parental ou conjugal, « petits emplois », etc.) et leur devenir professionnel, il manque une vision d'ensemble et des analyses plus poussées qui permettrait en outre à l'ED de disposer d'outils importants de communication (auprès de ses doctorants et des directions de thèse) et de pilotage.

Pour la première fois, un questionnaire de satisfaction destiné aux doctorants a été mis en ligne en février 2017 (taux de réponse : 30 %). Il devrait être renouvelé tous les deux ans. Les répondants, dans leur ensemble, se sentent bien accueillis dans leur unité de recherche et bien informés des actualités scientifiques, mais ils manifestent une certaine inquiétude par rapport à la concrétisation de la thèse et aux démarches administratives après la soutenance.

Le projet tient compte de certaines faiblesses constatées dans le bilan, notamment l'insuffisance de la valorisation du doctorat, de la prise en compte des besoins exprimés par les doctorants ainsi que de la prise en compte des doctorants étrangers.

## APPRÉCIATION GLOBALE

Le dossier déposé par l'ED *Europe latine-Amérique latine* pour l'évaluation, de même que la visite *in situ* effectuée en mars 2018, montrent une école globalement dynamique, située dans un contexte parisien favorable, ainsi qu'une forte cohésion entre ses membres (encadrants et doctorants). Son périmètre est clairement défini par les langues et les cultures néolatines dans le monde. L'ED accompagne ses doctorants

en soutenant financièrement la formation scientifique qui a lieu avant tout dans les unités de recherche, ainsi que leur mobilité. La formation doctorale, à côté de la thèse, devrait être davantage pensée car si la moitié des diplômés de l'ED occupe un poste dans le supérieur 5 ans après leur soutenance, une autre moitié devrait pouvoir valoriser son doctorat ailleurs que dans l'enseignement supérieur.

### • Points forts

- Bonne gouvernance, cohésion des membres de l'ED et dynamique favorable.
- Contexte favorable à la dimension internationale et soutien à la mobilité des doctorants.
- Le projet prend en compte les besoins exprimés des doctorants et tient compte des faiblesses constatées dans le dossier fourni par l'ED.

### • Points faibles

- La valorisation du doctorat et l'insertion professionnelle en dehors du supérieur ne sont pas vraiment portées par l'ED.
- Les indicateurs fournis ne sont pas suffisamment analysés.
- Il y a un hiatus entre les besoins des doctorants et l'offre de formation. Les doctorants ne sont pas suffisamment informés des modalités de formation et de la validation des heures de formation.
- La durée moyenne des thèses est encore élevée.

## RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les pistes de réflexion suivantes :

### A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

- Être attentif aux sujets de thèse inscrits, s'assurer que les travaux sont réalisables en 3 ou 4 ans (à temps plein) et en 6 ans maximum (à temps partiel).
- Mieux prendre en compte les besoins de formation des doctorants et valoriser davantage le doctorat, par exemple en organisant des journées de rencontres entre des recruteurs potentiels en entreprise et des doctorants en fin de thèse, ou en rendant sensibles ces derniers à la nécessité d'apprendre à mieux mettre en évidence les compétences développées au cours de la thèse mais sans lien direct avec celle-ci : par exemple, compétences littéraires de haut niveau (faculté de lecture et d'analyse rapide de textes longs couplée à d'excellentes capacités rédactionnelles) ; savoir-faire pour rechercher des fonds permettant de mener à bien un projet, capacité à travailler en équipe, faculté d'adaptation et créativité, etc.).
- Améliorer le cadre de la formation doctorale et la rendre davantage visible en communiquant sur sa pertinence, notamment dans la perspective d'un « plan B » si celle d'être recruté dans le supérieur s'estompe. La mise en place d'un réseau d'alumni pourrait également contribuer à augmenter le taux d'insertion professionnelle hors enseignement supérieur.
- Améliorer l'analyse des indicateurs et mieux prendre en compte ce qu'ils révèlent dans le pilotage de l'ED.

### A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Simplifier les différents niveaux de gouvernance. Trois instances interviennent dans le fonctionnement de l'ED *Europe latine-Amérique latine*, le Conseil de l'ED, celui du Collège doctoral de la ComUE Université Sorbonne Paris Cité et celui du Collège de Paris 3 Sorbonne Nouvelle. Le nombre de réunions pourraient être diminué si au moins une de ces trois entités disparaissait.



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



## OBSERVATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Le Président

Référence

USPC/FH/2018-127

Monsieur Jean-Marc Gelb

Directeur du Département des Formations

HCERES

2, Rue Albert Einstein

75013 Paris

Paris, le 9 juillet 2018

**Objet :** Observations sur le rapport d'évaluation  
Ecole Doctorale 122 - Europe latine - Amérique latine

Monsieur le directeur,

L'Ecole Doctorale Europe latine - Amérique latine et sa tutelle remercient le HCERES pour le rapport d'évaluation réalisé et transmis le 5 juin 2018.

Nous tenons toutefois à apporter les précisions suivantes :

En page 4 du rapport : « *Les réunions du Conseil donnent lieu à un compte-rendu diffusé aux encadrants de l'ED, mais pas aux doctorants* ». Les membres du Conseil reçoivent les comptes rendus de séance. Par conséquent les représentants des doctorants sont également destinataires de ces documents.

En page 4 du rapport : « *le dossier fourni par l'ED ne donne pas davantage de détails* ».

En page 5 du rapport : « *On ne peut savoir, sur la base du dossier fourni, comment les autres doctorants financent leur thèse* ».

En page 6 du rapport : « *En ce qui concerne les indicateurs sur la provenance des doctorants, leur statut* ».

L'ED 122 s'est attachée à établir les tableaux détaillés demandés par l'HCERES pour les annexes. Les sources de financement autres que celles dédiées à la recherche n'ayant pas été demandées, ces données n'ont pas été intégrées au document. Toutefois, ces informations sont collectées par l'ED – avec l'aide du service des doctorats – pour le suivi des doctorants. Il en va de même pour le Master d'origine, la nationalité, etc.

En page 5 du rapport : « *Le flux annuel des nouveaux inscrits n'apparaît pas dans les tableaux, ce qui, à nouveau, empêche une analyse plus détaillée* ».

Nous proposons le tableau ci-dessous afin de compléter celui présenté en page 11 du dossier :

Inscrits et nouveaux inscrits de l'ED 122 de 2011 à 2016

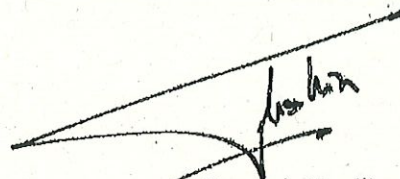
	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Nombre de doctorants inscrits	232	245	236	218	189	173
Nombre de nouveaux inscrits	58 (25%)	49 (20%)	36 (15,2%)	26 (11,9%)	28 (14,8%)	24 (13,9%)

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Université Sorbonne Nouvelle

  
Carle Bonafous-Murat

Le Président de Université Sorbonne Paris Cité

  
François Houllier

Université  
Sorbonne Paris Cité